



Taxe d'apprentissage 2023



*est habilité à percevoir
le solde de votre taxe
d'apprentissage*

PASSEZ LE CAP, SOUTENEZ-NOUS !

Pourquoi nous ?

Implantée depuis plus de 30 ans sur le Grand Hainaut, notre association accompagne les personnes en situation de handicap dans leurs parcours professionnels.

Pour développer l'apprentissage des personnes en situation de handicap (sans limite d'âge) du Grand Hainaut.

L'apprentissage un tremplin vers l'emploi pour ce public : montée en qualification, outil de reconversion professionnelle pour les personnes en situation de handicap.

AVRIL

Déclaration du solde de
votre taxe via la DSN

DU 07 MAI AU 07 SEPTEMBRE

Choisir notre organisme via la plateforme SOLTEA
<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>